

S'occuper d'un enfant ou d'un jeune souffrant d'un handicap comporte de nombreux défis. Voici quelques options de financement pouvant s'avérer utiles pour votre famille. Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour remplir les formulaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes là pour vous aider.

Services particuliers à domicile (programme)

Financé par	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC)
De quelle manière ce programme peut-il vous aider	Ce programme aide les familles à s'occuper des enfants atteints de troubles du développement ou de handicaps physiques à leur domicile et dans leur communauté. Les familles peuvent obtenir de l'aide pour : <ul style="list-style-type: none"> • Les services de répit • Les programmes tels que les camps d'été spécialisés, qui ne sont pas assurés par d'autres services communautaires • Les services de développement, comme le paiement d'une personne pour aider l'enfant à acquérir des compétences
Qui peut participer à ce programme	Ce programme peut venir en aide aux familles qui ont un enfant: <ul style="list-style-type: none"> • Âgé de moins de 18 ans et présentant un trouble du développement ou un handicap physique • Résidant en Ontario • Qui a besoin de plus de soutien que ce que vous pouvez fournir • Qui vit chez lui avec vous, ou ne vit pas chez lui avec vous, et ne reçoit pas d'aide d'autres services résidentiels
Comment faire une demande	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consultez le site Web du PSPD pour télécharger le formulaire de demande ou appelez votre bureau local du MSESSC pour demander un exemplaire. <ol style="list-style-type: none"> a. Pour remplir le formulaire en ligne, vous devez avoir Adobe Reader. 2. Consultez les lignes directrices du programme et l'addendum d'avril 2020 pour en savoir plus sur les modifications temporaires liées aux dépenses admissibles durant la COVID-19. 3. Joignez un certificat médical ou une évaluation psychologique à votre demande. Ces documents doivent comprendre : <ol style="list-style-type: none"> a. Une description de la déficience b. L'explication des raisons pour lesquelles vous avez besoin de ces services c. Combien ils coûteront 4. Envoyez le formulaire de demande dûment rempli et l'évaluation médicale à votre bureau régional le plus proche
Personne-ressource	Agent des ententes particulières
Site web	https://www.ontario.ca/page/special-services-home

Renseignements supplémentaires	Toutes les demandes sont évaluées selon les besoins et la situation unique de l'enfant et de la famille. Veuillez informer le <u>bureau régional</u> local de toute modification concernant vos renseignements afin que nous puissions tenir votre dossier à jour.
---------------------------------------	--

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Financé par	Gouvernement canadien
De quelle manière ce programme peut-il vous aider	<p>Si vous avez un enfant ayant des besoins particuliers, le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui aide les personnes handicapées ou les personnes qui les soutiennent à réduire le montant de l'impôt sur le revenu qu'elles pourraient avoir à payer. Un particulier peut demander le montant pour personnes handicapées une fois qu'il est admissible au CIPH. Ce montant comprend un supplément pour les personnes de moins de 18 ans à la fin de l'année. Ce crédit d'impôt peut être transféré à un membre de la famille qui a apporté un soutien régulier et constant à la personne pour un ou plusieurs des besoins essentiels comme la nourriture, le logement ou les vêtements.</p> <p>Le fait d'être admissible au CIPH peut vous permettre d'accéder à d'autres programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le régime enregistré d'épargne-invalidité • La prestation fiscale pour le revenu de travail • La prestation pour enfants handicapés
Qui peut avoir accès à ce crédit d'impôt	<p>Les parents ou les tuteurs légaux peuvent demander le CIPH si leur enfant est atteint d'une déficience grave et prolongée qui a duré ou qui devrait durer au moins 12 mois, et si les effets de cette déficience entrent dans une ou plusieurs des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vision • Soins thérapeutiques essentiels • Activités de base de la vie quotidienne : marcher, parler, s'habiller, entendre, se nourrir, éliminer (fonctions intestinales ou vésicales), fonctions mentales, ou effet cumulatif de limitations considérables
Comment faire une demande	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remplissez la partie A du formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. 2. Faites remplir et certifier la partie B du formulaire T2201 par le médecin de l'enfant. 3. Envoyez le formulaire original dûment rempli et signé à l'Agence du revenu du Canada. *Un médecin peut être un docteur en médecine, un physiothérapeute, un optométriste, un psychologue, un ergothérapeute, un orthophoniste ou un audiologiste.
Personne-ressource	Appelez le 1-800-959-8281
Site Web	https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/segments/deductions-credits-impot-personnes-handicapees/credit-impot-personnes-handicapees.html

Renseignements supplémentaires	Vous pouvez demander le montant pour personnes handicapées sur votre déclaration de revenus et de prestations une fois que la personne handicapée est admissible au CIPH. Pour demander le montant pour personnes handicapées pour votre enfant, consultez la ligne 318 de la déclaration.
---------------------------------------	--

Répit Intégration communautaire

Financé par	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC)
De quelle manière ce programme peut-il vous aider	En tant que parent ou soignant d'un enfant ou d'un jeune ayant des besoins particuliers, vous pouvez avoir besoin d'un soutien supplémentaire ou d'un répit de temps à autre. Si vous êtes admissible, nous pouvons vous aider en vous fournissant un financement pour acquérir des services de soutien, y compris du répit pour les soins quotidiens de votre enfant.
Qui peut participer à ce programme	Ce programme peut venir en aide aux familles qui ont un enfant: <ul style="list-style-type: none"> • Qui a moins de 18 ans • Qui vit à la maison • Qui nécessite des interventions fréquentes et une surveillance 24 heures sur 24 • Qui a une santé fragile et/ou dépend de moyens technologiques, et répond à l'un des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ A besoin d'appareils médicaux et technologiques, comme un ventilateur mécanique, un moniteur d'apnée, un appareil de dialyse rénale, une sonde vésicale ou une poche pour colostomie ○ Reçoit des médicaments par voie intraveineuse ○ A besoin de soins par tube de trachéotomie, aspiration endotrachéale, apport d'oxygène ou alimentation par sonde
Comment faire une demande	Contactez votre centre d'intégration communautaire local pour obtenir une copie du formulaire de demande.
Site Web	https://respiteservices.com/
Renseignements supplémentaires	Chaque centre d'intégration communautaire de la province dispose d'une liste unique de services disponibles. Nous vous invitons à vous renseigner pour savoir quels sont les services qui correspondent aux besoins de votre famille.

Financement accru des services de relève

Financé par	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC)
De quelle manière ce programme peut-il vous aider	Le financement des services de relève est offert aux familles pour améliorer le financement versé dans le cadre de l'Intégration communautaire, du PSPA et du programme d'AEHG et peut être utilisé à domicile ou à l'extérieur, selon les besoins. Mains offre un financement pour les activités spéciales afin de soutenir un employé qui participe à une activité communautaire avec un enfant/jeune autiste. Nous offrons également un



	financement pour les situations de crise afin de fournir une aide pour les situations imprévues et les besoins à court terme.
Qui peut participer à ce programme	Ce programme peut aider les familles qui ont un enfant : <ul style="list-style-type: none"> • Qui vit dans les districts de Muskoka, de Parry Sound ou de Nipissing • Qui est âgé de moins de 18 ans • Qui a reçu un diagnostic de TSA (autisme, syndrome d'Asperger, TED-NS) • *Autres critères spécifiques à l'utilisation - voir les demandes
Comment faire une demande	Trouvez nos demandes en ligne ou appelez Mains – Autisme et Services de développement au 1-800-668-8555, poste 1333 pour obtenir de plus amples renseignements.
Personne-ressource	AutismRespite@handsthfn.ca
Site Web	https://lereseaudaideauxfamilles.ca/ressources/

Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave

Financé par	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC)
De quelle manière ce programme peut-il vous aider	<p>Ce programme aide les parents à faire face à certains des coûts supplémentaires liés à la prise en charge d'un enfant souffrant d'un handicap grave. Ce financement vise à aider les enfants handicapés à mener une vie aussi normale que possible à la maison et dans la communauté.</p> <p>Selon le revenu familial, la taille du ménage et les frais liés au handicap de l'enfant, le programme peut fournir entre 25 \$ et 500 \$ par mois pour aider à régler diverses dépenses, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les visites chez le médecin ou à l'hôpital et les autres rendez-vous en lien avec le handicap de l'enfant • Les chaussures et les vêtements spéciaux • L'assistance familiale, comme les services de relève
Qui peut participer à ce programme	En fonction du revenu, ce programme peut aider les familles qui ont un enfant : <ul style="list-style-type: none"> • Âgé de moins de 18 ans • Vivant à la maison • Souffrant d'un handicap grave
Comment faire une demande	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquez avec le bureau régional de votre localité pour obtenir un formulaire de demande 2. Remplissez le formulaire de demande et envoyez-le au bureau régional avec toute la documentation requise 3. Un agent des ententes particulières examinera votre demande et communiquera avec vous s'il a besoin de plus de renseignements 4. Vous recevrez une lettre indiquant si vous êtes admissible ou non à une subvention et, dans l'affirmative, le montant que vous recevrez



Personne-ressource	Agent des ententes particulières
Site Web	https://www.ontario.ca/fr/page/programme-daide-legard-denfants-qui-ont-un-handicap-grave

Clause de non-responsabilité : l'information contenue dans cette fiche est uniquement destinée à fournir des renseignements généraux. Nous n'assumons aucune responsabilité pour toute perte, blessure, réclamation, responsabilité ou dommage de quelque nature que ce soit en rapport avec le contenu. Pour obtenir plus d'informations sur l'aide financière, veuillez toujours vous adresser à un professionnel de la comptabilité, de la fiscalité ou de la santé.